



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE DAME DU CRUET
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE A 18H00**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

Date de la convocation : 03/09/2025 avec l'ordre du jour suivant :

- Aide aux étudiants
- Participation aux familles pour le transport scolaire
- Point sur les travaux des passerelles

Présents : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy

Absents et excusés : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam, Mme VARI Marie-Thérèse

Absents avec procuration : néant

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Secrétaire de séance : Mme BERNARD Isabelle est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

D2025-021 AIDE AUX ETUDIANTS

Mme le Maire rappelle au conseil qu'une aide aux étudiants avait été versée pour l'année scolaire 2024-2025 et propose de renouveler l'aide pour l'année 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- **décide** de verser une aide aux étudiants d'un montant de 300 € pour l'année scolaire 2025-2026 (150€ pour le transport et 150 € pour le logement)
- **décide** que cette aide sera versée en une fois sur le compte bancaire de l'étudiant.
- **donne** tous pouvoirs à Mme le Maire pour faire le nécessaire

Vote : unanimité

Le Conseil vote la participation à hauteur de 50 €

D2025-022 PARTICIPATION AUX FAMILLES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Mme le Maire rappelle au Conseil que l'inscription au transport scolaire coûte aux familles 130 € par enfant et que depuis quelques années la commune aide financièrement les familles à hauteur de 50 € par enfant.

Vote : unanimité

Le Conseil vote la participation à hauteur de 50 €

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX CHEMINEMENT PIETONS ET PASSERELLES

Mme le Maire donne lecture au conseil du rapport GEOTEC.

Après discussion le conseil décide de ne pas donner suite aux travaux de création des passerelles pour les motifs suivants :

- Nouvelle étude à effectuer pour la passerelle amont
- Surcoût de travaux conséquents avec réalisation de micropieux pour la passerelle aval ainsi qu'une nouvelle étude.
- Risque d'endommager le mur du département et les travaux de réparation seraient à la charge de la commune.

Le conseil décide de remettre en état le cheminement déjà réalisé mais non achevé.

Mr CHARBONNIER propose de mettre une barrière ou des plots le long du cheminement en bordure de route, le conseil décide (à 4 voix contre et 2 pour) de ne rien mettre.

DATES A RETENIR

- Cérémonie du 11 novembre
- Repas des aînés : samedi 22 novembre
- Fête de Noël : dimanche 14 décembre
- Vœux du Maire : vendredi 9 janvier 2026
- Elections municipales : 15 et 22 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h17

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus, comprenant la délibération N°D2025-021 à N°D2025-022.

Le Maire,
Laure PION



Le secrétaire de séance
Isabelle BERNARD



Approuvé en séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2025